

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

COMITE REGIONAL PROVENCE - ALPES - CORSE

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

ECURIE TEAM 04

14^{ème}

**RALLYE NATIONAL
DE HAUTE PROVENCE**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES DE 2^{ème}
DIVISION

CHAMPIONNAT DU COMITE REGIONAL
PROVENCE - ALPES - CORSE
CHALLENGE VAL DE DURANCE

REGLEMENT

Amis Concurrents,

L' A.S.A. de Haute Provence, l'Ecurie Team 04, les communes du sud du département seront honorées de vous accueillir les 21, 22 et 23 juin 2002 pour le 14^{ème} Rallye National de Haute Provence.

Tout est mis en œuvre pour que vous passiez un agréable séjour sportif.

Toutes les communes concernées par cette épreuve et le comité d'organisation comptent sur votre compréhension pour que vous-même et vos assistances ayez le respect de la nature et de l'environnement que vous allez parcourir.

Pendant la durée de l'épreuve, respectez le code de la route sur les secteurs de liaisons.

L'avenir des épreuves dépend aussi de vous.

Bon rallye à tous.

Le Comité d'organisation

SOMMAIRE

• <i>Palmarès</i>	<i>page 3</i>
• <i>Programme – Horaires</i>	<i>page 4</i>
• <i>Tableaux d'affichage officiel</i>	<i>page 4</i>
• <i>Programme des réunions du collège des commissaires sportifs</i>	<i>page 5</i>
• <i>Liste de adresses</i>	<i>page 5</i>
• <i>Article 1.P Organisation</i>	<i>page 6</i>
• <i>Article 2.P Assurance</i>	<i>page 7</i>
• <i>Article 3.P Concurrents et pilotes</i>	<i>page 7</i>
• <i>Article 4.P Véhicules admis</i>	<i>page 8</i>
• <i>Article 5.P Publicité</i>	<i>page 8</i>
• <i>Article 6.P Sites et infrastructures</i>	<i>page 8</i>
• <i>Article 7.P Déroulement de l'épreuve</i>	<i>page 9</i>
• <i>Article 8.P Pénalités – Réclamations – Appels</i>	<i>page 9</i>
• <i>Article 9.P Classement</i>	<i>page 9</i>
• <i>Article 10.P Prix – Coupes</i>	<i>page 10</i>
• <i>Itinéraire – Horaires</i>	<i>page 11</i>
• <i>Règlement Challenge Val de Durance</i>	<i>page 12</i>

PALMARES RALLYE DE HAUTE PROVENCE

	<i>EQUIPAGES</i>	<i>VOITURES</i>	<i>Gr./Cl.</i>
1988	<i>BRIGNOL – GIRARD</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1989	<i>BRIGNOL – FERRER</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1990	<i>BRIGNOL – FERRER</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1991	<i>DOR – VIALE</i>	<i>BMW M3</i>	<i>A / 8</i>
1992	<i>BRIGNOL – FERRER</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1994	<i>BRIGNOL – ARNAUD</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1995	<i>LATIL – POCHON</i>	<i>FORD ESCORT COS.</i>	<i>A / 8</i>
1996	<i>CLOITRE – COUETTE</i>	<i>BMW M3</i>	<i>A / 8</i>
1997	<i>POUDREL – FROMENT</i>	<i>R5 TURBO T. de CORSE</i>	<i>F / 13</i>
1998	<i>VALLICIONI – GANDOLFI MEI</i>	<i>BMW M3</i>	<i>A / 8</i>
1999	<i>BRIGNOL – SOULEILLET</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
2000	<i>BRIGNOL – SOULEILLET</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 19</i>
2001	<i>BALLET – AILLOUD-PERRAUD</i>	<i>CITROËN ZX Kit Car</i>	<i>A / 7</i>

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Lundi 6 Mai 2002
Ouverture des Engagements	Lundi 6 Mai 2002
Parution du Road Book (à disposition au siège de l'A.S.A.)	Vendredi 14 Juin 2002
Clôture des Engagements (Minuit Cachet de la Poste faisant foi)	Lundi 17 Juin 2002
Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.	Jeudi 20 Juin 2002
Vérifications des Documents Salle des Fêtes – Rue de la Frache - PIERREVERT	Vendredi 21 Juin 2002 de 18 h 00 à 22 h 30
Vérifications des Voitures Place Aurèle Morisset - PIERREVERT	Vendredi 21 Juin 2002 de 18 h 30 à 23 h 00
1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs Siège A.S.A. de HAUTE PROVENCE - MANOSQUE	Vendredi 21 Juin 2002 22 h 30
Publication des équipages admis au départ Parc Fermé - Place Aurèle Morisset - PIERREVERT	Samedi 22 Juin 2002 7 h 30
Départ du Rallye Place Aurèle Morisset - PIERREVERT	Samedi 22 Juin 2002 8 h 25
Arrivée de la 1^{ère} Section Podium Parc de Drouille – MANOSQUE	Samedi 22 Juin 2002 11 h 42
Publication des heures et ordre de départ le 2^{ème} Section Podium Parc de Drouille – MANOSQUE	Samedi 22 Juin 2002 13 h 45
Départ de la 2^{ème} Section Podium Parc de Drouille – MANOSQUE	Samedi 22 Juin 2002 14 h 15
Arrivée du Rallye Podium Parc de Drouille – MANOSQUE	Samedi 22 Juin 2002 20 h 35
Vérifications finales éventuelles	
Publication des Résultats du Rallye Podium Parc de Drouille – MANOSQUE	Dimanche 23 Juin 2002 9 h 00
Remise des Prix Théâtre Jean Le Bleu – M.J.C. - MANOSQUE	Dimanche 23 Juin 2002 10 h 30

TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIEL

Du lundi 6 mai 2002 au vendredi 21 juin 2002 à 18 h 00, le tableau officiel d'affichage se trouvera à la permanence du rallye :

A.S.A. de HAUTE PROVENCE : Bd Pasteur – 04100 MANOSQUE

Du vendredi 21 juin 2002 18 h 00 au samedi 22 juin 2002 à 10 h 30, le tableau officiel d'affichage se trouvera :

PARC FERME DU RALLYE : Place Aurèle Morisset – 04860 PIERREVERT

Du samedi 22 juin 2002 à 10 h 30 au dimanche 23 juin 2002 à 10 h 30, le tableau officiel d'affichage se trouvera :

PODIUM DU RALLYE : Parc de Drouille – 04100 MANOSQUE

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Les réunions du collège des commissaires sportifs se dérouleront au siège de :

A.S.A. de HAUTE PROVENCE,
Maison de l'Automobile - Bd Pasteur – 04100 MANOSQUE
Vendredi 21 juin 2002 à 23 h 00 - Samedi 22 juin 2002 à 22 h 30
Dimanche 23 juin 2002 à 9 h 00

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR ET SECRETARIAT DU RALLYE	A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90 e-mail : asa.hteprovence@wanadoo.fr
ACCUEIL DES OFFICIELS	Vendredi 21 juin 2002 de 18 h 00 à 22 h 30 Salle des Fêtes – Rue de la Frache 04860 PIERREVERT Tél. : 04 92 72 53 06
ACCUEIL DES PARTENAIRES PRESSE INVITES	Samedi 22 juin 2002 de 8 h 30 à 21 h 00 Siège social de l'A.S.A. de Haute Provence 04100 MANOSQUE
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Salle des Fêtes Rue de la Frache 04860 PIERREVERT Tél. : 04 92 72 53 06
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Place Aurèle Morisset 04860 PIERREVERT
PARC FERME	Du vendredi 21 juin 2002 de 18 h 00 au samedi 22 juin 11 h 00 Enceinte du Stade municipal – PIERREVERT Du samedi 22 juin 2002 de 11 h 42 au dimanche 23 juin 10 h 00 Parc de Drouille – MANOSQUE
PERMANENCE DU RALLYE	De la date d'ouverture des engagements, au dimanche 23 juin 2002 à 10 h 30 : A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90
REMISE DES PRIX	Théâtre « Jean Le Bleu » Maison des Jeunes et de la Culture Allée de Provence 04100 MANOSQUE

Article 1.P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 21, 22 et 23 Juin 2002 avec le concours de la Ville et de l'Office Municipal des Sports de Manosque, et des communes de Pierrevert et Esparron de Verdon, une épreuve nationale de tourisme et de régularité dénommée

" 14^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE "

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A., sous le permis d'organisation n° 94 en date du 8 avril 2002. Permis d'organisation Comité Régional n° 01 N 29 en date du 28 mars 2002.

Comité d'Organisation

Organisation Générale

Intendance / Hébergement

Commissaires / Matériel

Remise des Prix

Presse / Photos

Divers

Secrétariat du Rallye

- Patrice POCHON (*Responsable*)
 - Jean Paul POCHON (*Responsable*)
 - Francine POCHON
 - Patrick PORET (*Responsable*)
 - Olivier GUILLAUME
 - Daniel POCHON
 - Danièle HEIN (*Responsable*)
 - Patrice POCHON
 - Valérie BARRAUX (*Responsable*)
 - Membres A.S.A de Haute Provence
- A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile
Ancienne Ecole de la Luquèce
Boulevard Pasteur
04102 MANOSQUE Cedex
Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90

1.1.p - OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président

Membres

- Jacques LAFONT 12360 0611
- Christine DESSORIS-EYDOUX 8178 0612
- Marc DUCARTERON 9003 0609
- Jean Louis FERRAGUT 1790 0610
- Sylvie SCHMIT 36488 0614
- Marilyne DUCARTERON 6840 0609

Secrétaire

Direction de Course :

Directeur de Course

Directeur de Course Adjoint

Adjoints à la Direction de Course

- André EYDOUX 7205 0612
- Gérard GHIGO 1967 0614
- Pierre BOÏ 12623 0606
- Jean Paul POCHON 1793 0616
- Jean Louis VATON 5493 0613
- Catherine AMPHOUX

Médecin Chef

Commissaires Techniques :

- Michel RAMU (*Responsable*) 2669 0616
- Bertrand FRANCOU 4010 0614
- Christophe GIMENO 40651 0608
- Daniel LAPIQUE 5826 0614
- Michel LEBORGNE 29951 0611
- Robert VOISIN 7618 0616

Chargés des Relations

- André BEGEL 3848 0608

avec les Concurrents - Clair SCHMIT 9199 0614
Chargés des relations avec la Presse - Valérie BARRAUX 56997 0616

Juge de faits : tous les Officiels figurants sur le règlement sauf les membres du Collège

1.2.p - ELIGIBILITE

Le « 14^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE » compte pour :

- la Coupe de France 2^{ème} Division des Rallyes 2002,
- le Championnat du Comité Régional Provence - Alpes - Corse 2002,
- le Championnat du Comité Régional Provence - Alpes - Corse
« Jeune Espoir Rallye » 2002,
- le Challenge Val de Durance 2002,

1.3.p - VERIFICATIONS

Les équipages recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le **vendredi 21 juin 2002** de **18 h 00 à 23 h 00** a :

Administratives : Salle de Fêtes – Rue de la Frache – 04860 PIERREVERT.

Techniques : Place Aurèle Morisset – 04860 PIERREVERT

Les vérifications finales auront lieu : **GARAGE des ALPES**
SARL CHAILAN Père et Fils
Route de Marseille – 04100 MANOSQUE.
(Tél. : 04 92 70 49 20)

Prix de la main d'œuvre : 30,50 €. HT

A l'issue des vérifications les véhicules seront mis en parc fermé (Enceinte du Stade – PIERREVERT) jusqu'à leur heure de départ respective.

Article 2.P ASSURANCE

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3.P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.p - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au **14^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 17 juin 2002** minuit à :

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile

Boulevard Pasteur

Ancienne Ecole de la Luquèce

04100 MANOSQUE

Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90

e-mail : asa.hteprovence@wanadoo.fr

Cette demande doit obligatoirement être accompagnée :

- d'une photo d'identité pour chaque membre de l'équipage
- du montant des droits d'engagement sans lequel la demande sera non acceptée et mise en attente

Le nombre d'engagés est fixé à **120** véhicules maximum. Lorsque le chiffre sera atteint les suivants seront considérés comme des suppléants.

3.1.1.p Concurrent Admis

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

- 3.1.1.2.p** Les droits d'engagements sont ainsi fixés :
- a) **320** Euros avec la publicité facultative de l'organisateur.
 - b) **640** Euros sans la publicité facultative de l'organisateur.
 - c) **275** Euros aux équipages (1^{er} pilote) de l'A.S.A. de Haute Provence

3.1.1.3.p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.

3.2.p - EQUIPAGES

Une feuille spécifique, considérée comme CARTE D'IDENTITE, sur laquelle seront apposés les photos d'identité récentes (4x4cm) et les signatures de l'équipage ainsi que tous les détails relatifs à la voiture, devra se trouver à bord du véhicule, sur la vitre arrière gauche, pendant toute la durée de l'épreuve et être présentée à toute demande officielle sous peine d'exclusion.

3.3.p - ORDRE DE DEPART

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 4.P VEHICULES ADMIS

4.1.p - VEHICULES ADMIS

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

4.2.p - PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

4.3.p - LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

4.4.p - ASSISTANCE

Trois zones d'assistance, ainsi qu'un parc d'assistance avec contrôle horaire en entrée et en sortie seront mis en place par l'organisation. Toute assistance sera interdite en dehors des zones et du parc définis. Des juges de fait veilleront au bon respect des zones et parcs d'assistance.

Article 5.P PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.p - DESCRIPTION

Le 14^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE représente un parcours de **275,62 km**. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte **9** épreuves spéciales d'une longueur totale de **92,10 km**.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 – 4 – 7	-	10,18 km	-	3 fois	-	30,54 km
E.S. 2 – 5 – 8	-	9,61 km	-	3 fois	-	28,83 km
E.S. 3 – 6 – 9	-	10,91 km	-	3 fois	-	32,73 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante (tél. : 3699).

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc... seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du vendredi 14 juin 2002 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2.

6.2.p - RECONNAISSANCES

Seulement 4 jours de reconnaissances sont autorisés :

Samedi 15 juin, Dimanche 16 juin, Jeudi 20 juin et Vendredi 21 juin (de 8 h 00 à 18 h 00)

Le nombre de passage par épreuves spéciales est limité à **4 maximum**.

L'organisation mettra en place un système de contrôle de reconnaissances avec carnet pour chacun des concurrents régulièrement engagé.

Des contrôles de reconnaissances seront effectués par l'organisation ainsi que par les services de gendarmeries.

En ce qui concerne les pénalités, voir art 6.2.4 et 6.2.6.

6.3.p - CARNET DE CONTRÔLE

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

6.4.p - CIRCULATION

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 7.P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1.p - DEPART

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

7.2.p - DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| - Commissaire Chef de poste | Chasuble Vertes |
| - Commissaires de routes | Chasubles Jaunes |
| - Directeurs d'épreuves | Chasubles Blanches |
| - Chronométrateurs | Chasubles Rouges |

7.3.p - CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH) MISE HORS COURSE

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

7.4.p - CONTROLES DE REGROUPEMENT

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

7.5.p - EPREUVES SPECIALES (ES)

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

7.6.p - PARC FERME

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 8.P PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9.P CLASSEMENT

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 10.P PRIX - COUPES

PRIX EN ESPECES :

Tous les prix sont cumulables

Classement	Général			Groupe				
	Nbre de Partants	+ de 90	51 à 90	- de 51	+ de 25	11 à 25	5 à 10	- de 5
au Premier		915 €	765 €	460 €	320 €	320 €	320 €	230 €
au Deuxième		610 €	460 €	305 €	230 €	230 €	230 €	
au Troisième		460 €	305 €	155 €	155 €	155 €		
au Quatrième		305 €	155 €	80 €	80 €			
au Cinquième		155 €	80 €					

Classement	Classe				Féminin	
	Nbre de Partants	+ de 12	9 à 12	5 à 8	- de 5	2 et +
au Premier		320 €	320 €	320 €	230 €	230 €
au Deuxième		230 €	230 €	230 €		
au Troisième		155 €	155 €			
au Quatrième		80 €				

Total Général des prix distribuables = 22 300 €.

COUPES

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs du général, des groupes et des classes ainsi qu'au premier équipage féminin.

TROPHEE DES COMMISSAIRES

Des coupes récompenseront les commissaires des différentes associations sportives ayant officiées pendant l'épreuve.

La remise des prix du 14^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le dimanche 23 juin 2002 à 10 h 30 :

Théâtre Jean Le Bleu - Maison des Jeunes et de la Culture
Allée de Provence - 04100 MANOSQUE.

RECONNAISSANCES REGLEMENTEES

4 JOURS DE RECONNAISSANCES AUTORISEES

Samedi 15 juin - Dimanche 16 juin

Jeudi 20 juin - Vendredi 21 juin

HORAIRE DE RECONNAISSANCES AUTORISEES

les 4 jours de 8 h 00 à 18 h 00



ITINERAIRES - HORAIRES

ILS NE SERONT DISPONIBLES
QU'A PARTIR DU VENDREDI 14 JUIN 2002

Cf. article 6.2

CHALLENGE VAL DE DURANCE 2002



ARTICLE 1 - ORGANISATION :

Les Associations Sportives Automobiles "Roque et Durance", "de Haute Provence" et "l'Auto Sport du Laragnais" organisent le "Challenge Val de Durance 2002". Les rallyes inscrits au calendrier du Comité Régional Provence Alpes Corse de la F.F.S.A., comptant pour le "Challenge Val de Durance 2002" sont les suivants :

13 et 14 avril 2002 : Rallye Régional "Ronde de la Durance".
1^{er} et 2 juin 2002 : Rallye National "du Laragnais".
21 au 23 juin 2002 : Rallye National "de Haute Provence".

Ces rallyes sont organisés conformément aux règlements F.F.S.A..

ARTICLE 2 - LICENCES :

Le "Challenge Val de Durance 2002" est exclusivement réservé aux pilotes non prioritaires F.F.S.A. (voir conditions de délivrance des licences).

ARTICLE 3 - VEHICULES :

Groupes obligatoirement admis dans le "Challenge Val de Durance 2002" :

- N et FN confondus, - F,
- A et FA confondus, - F2000.

La répartition des classes sera conforme au règlement standard des rallyes.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DES POINTS ET DOTATION A CHAQUE EPREUVE :

ATTRIBUTION DES POINTS

Le nombre de points attribués dans chaque rallye et par épreuve chronométrée sera comptabilisé en appliquant le barème ci-après :

Classement à la classe	Points attribués
1 ^{er}	6
2 ^{ème}	4
3 ^{ème}	3
4 ^{ème}	2
5 ^{ème}	1

Un bonus supplémentaire sera attribué suivant le nombre partants dans la classe. Ce bonus s'additionnera aux points déjà marqués par épreuve chronométrée. Le barème du bonus est le suivant pour la première épreuve du Challenge :

Nombre de partant à la classe	Points attribués
de 1 à 5	0
de 6 à 10	1
+ de 10	2

A partir du deuxième rallye, un classement spécifique des participants au "Challenge Val de Durance 2002" servira à l'attribution des points.

Ex : Le concurrent X classé 3^{ème} de la classe N1 dans le classement du rallye, et classé 1^{er} de la classe N1 dans le classement du C V D, se verra attribuer 6 points, car les deux premiers de classe ne participant pas au challenge.

Le barème du bonus à partir de la deuxième épreuve du Challenge est le suivant :

Nombre de partant à la classe	Points attribués
de 1 à 3	0
de 4 à 6	1
+ de 6	2

Les éventuels ex aequo lors d'une épreuve chronométrée marqueront le même nombre de points. Dans le cas où un concurrent serait exclu d'une épreuve par le Collège des Commissaires Sportifs pour non-conformité ou comportement antisportif, ce concurrent sera exclu du Challenge pour l'année en cours.

DOTATION A CHAQUE EPREUVE

Lors de chaque rallye, il sera établi un classement obtenu par addition pour chaque pilote, des points marqués dans chaque épreuve chronométrée. En cas d'ex aequo au classement final, ceux-ci seront départagés par leur nombre de victoires de classes en épreuve chronométrée.

Ce classement établi donne lieu à une attribution de prix (en bons d'achat) selon le tableau ci-dessous :

<i>Classement Final Epreuve</i>	<i>Bons d'Achat ORECA Diffusion</i>
<i>1^{er}</i>	<i>120 €</i>
<i>2^{ème}</i>	<i>100 €</i>
<i>3^{ème}</i>	<i>80 €</i>

ARTICLE 5 - CLASSEMENT FINAL :

Le classement final du "Challenge Val de Durance 2002" s'obtiendra par addition pour chaque pilote, des points marqués dans les 3 rallyes comptant pour le challenge. En cas d'ex aequo au classement final, ceux-ci seront départagés par leur nombre de victoires de classes en épreuve chronométrée, réalisée sur l'ensemble des 3 rallyes.

Pour figurer au classement final, chaque pilote devra avoir pris le départ de chacun des 3 rallyes comptant pour le "Challenge Val de Durance 2002".

ARTICLE 6 - DOTATIONS DE FIN D'ANNEE :

Une dotation totale d'une valeur de **3000 euros**, sera attribuée aux lauréats du classement final du

"Challenge Val de Durance 2002"

Si un des trois rallyes devait être annulé, le montant des prix distribuables serait diminué de 33%.

Les prix seront répartis comme suit :

<i>Classement Final</i>	<i>Dotation</i>	
<i>1^{er}</i>	<i>660 €</i>	<i>dont engagement gratuit Rallye de Haute Provence 2003</i>
<i>2^{ème}</i>	<i>510 €</i>	<i>dont engagement gratuit Rallye du Laragnais 2003</i>
<i>3^{ème}</i>	<i>370 €</i>	<i>dont engagement gratuit Rallye Ronde de la Durance 2003</i>
<i>4^{ème}</i>	<i>250 €</i>	
<i>5^{ème}</i>	<i>210 €</i>	
<i>6^{ème}</i>	<i>180 €</i>	
<i>7^{ème}</i>	<i>160 €</i>	
<i>8^{ème}</i>	<i>140 €</i>	
<i>9^{ème}</i>	<i>120 €</i>	
<i>10^{ème}</i>	<i>100 €</i>	

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX :

La remise des prix du "Challenge Val de Durance 2002" se déroulera lors de la remise des prix du dernier rallye du challenge.

Toute personne récompensée qui ne se présentera pas à la remise des prix du challenge, perdra le bénéfice de sa récompense.

ARTICLE 8 - LITIGE :

Tout litige concernant ce challenge sera tranché par les trois organisateurs.